

**INTERVENTION DE Mme NIZIGIYIMANA Honorate, PRESIDENTE DE DAGROPASS
A L'ATELIER REGIONAL SUR LES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS DE LA
FEMME EN AFRIQUE
Hôtel Panafric, du 31 Août au 2 Septembre 2008 à NAIROBI/ KENYA.
ORGANISE PAR L'ONG URGENT ACTION FUND AFRICA.**

La femme sous la menace de l'arme : Les actions des femmes burundaises défenseurs des droits des femmes.

Au Burundi, plus de 90% des cas de violations des droits humains sont commises à l'aide d'une arme légère et de petit calibre. Cette situation s'explique par le fait que le Burundi est un pays qui a connu plus de 15 ans de guerre civile qui a occasionné une grande prolifération des armes, leur accès facile et leur mauvais usage. La population civile a eu accès aux armes par des distributions soit du gouvernement, soit des rebelles et a été entraînée par ceux-ci. Ces armes sont toujours aux mains de cette population et sont très souvent utilisées pour commettre des graves violations des droits humains. Actuellement le Burundi est dans une phase dite de paix suite aux différents accords politiques entre les groupes rebelles et le gouvernement. De ma part, je qualifie la situation actuelle de « ni paix ni guerre » car on continue à dénombrer quotidiennement des morts et des blessés par balle. Beaucoup de cas restent inconnus mais bien réels. Parmi la population qui souffre des méfaits de la prolifération des armes et leur mauvais usage, figurent en premier rang les femmes et les enfants. Voici quelques cas récents parmi des milliers :

1. Dans la soirée du 23 Août 08, un crime sans précédent a été commis par un malfaiteur qui a fait exploser une grenade au milieu des personnes qui étaient en fête de mariage sur la colline Rutegama de la commune et province Gitega. Le bilan est très lourd avec 15 personnes mortes et plusieurs autres blessées. A l'hôpital de Gitega, une quarantaine de blessés y sont admis tandis que d'autres ont été transférés dans les hôpitaux de Mutoyi, Muramvya et Bujumbura. D'autres blessés continuent à mourir. Un présumé auteur de ce crime, RUBERINTWARI Jean Marie, a été arrêté et se trouve détenu à la Police de Sécurité Intérieure de Gitega. C'est le demi-frère du jeune marié et le mobile du crime serait lié à un conflit foncier qui les oppose, disent les voisins.

2. Un viol commis par un militaire se trouvant sur la position de Gatete en commune de Rumonge dans la province de Bururi reste impuni malgré la dénonciation de la mère de l'enfant chez les supérieurs hiérarchique du militaire. Le viol a été commis en pleine brousse dans la journée de mercredi le 6 Août 08. Le militaire a d'abord menacé la victime, une fillette de 14 ans, avec son fusil et puis l'a entraînée dans la brousse.

3. Une femme nommée Mpajije a été assassinée sur la colline Gatete, commune Rumonge, province Bururi, le lundi 11 août 2008 vers 21 heures par un militaire nommé Nahayo de la 510ème brigade basée à Buruhukiro dans la même commune. Selon des sources administratives locales, le présumé criminel s'est chamaillé avec la victime, et celle-ci a tenté de fuir. Le militaire a alors tiré sur elle. Elle a été évacuée vers le centre de santé où elle a rendu l'âme quelques temps après.

4. Dans la nuit du 9 août 2008, une femme a été assassinée à son domicile à Gatabo en commune Kayogoro dans la province de Makamba. Elle a été poignardée et le mobile de ce crime serait un conflit foncier. En effet, ces malfaiteurs ont pris les copies de jugements d'un procès foncier après avoir commis le meurtre.

5. Des malfaiteurs non encore identifiés ont assassiné un enfant dans la soirée du 24 Août 08. L'enfant a été assassiné fusillé à son domicile à Rugazi dans la province de Bubanza. Ces malfaiteurs voulaient tuer le père de l'enfant, un démobilisé, mais comme il n'était pas à la maison, ils se sont contentés de l'enfant à la place du père.

La prolifération des armes légères et de petit calibre et leur mauvaise utilisation est un affront mondial aux droits de la femme : Non seulement les armes causent la mort et des blessures mais rendent les femmes esclaves des hommes et les réduisent au silence. Les femmes sont et ont été depuis longtemps plus sensibles aux problèmes de leurs amies, sœurs, voisines,...

Certaines se sont organisées en associations et ont pris le risque de mener des actions car elles sont ciblées par les auteurs et commanditaires des violations des droits de la femme. Les buts des actions étaient entre autres de :

- Ecouter celles qui dénoncent la violence contre les femmes,
- Condamner cette grave atteinte aux droits humains de la femme
- Mettre en cause les représentants du pouvoir s'ils ne prennent pas les mesures nécessaires pour prévenir les violences faites aux femmes, punir leurs auteurs et en réparer les conséquences,
- Combattre les comportements et les stéréotypes religieux, sociaux et culturels qui empêchent les femmes d'être considérées comme être humain à part entière,
- Promouvoir l'accès égal des femmes et des hommes au pouvoir politique, aux postes de décision et aux ressources,
- Aider les femmes à s'organiser pour faire cesser la violence,...

Des actions ont été et sont menées par des groupes de femmes ou des femmes à titre individuel. Parmi ces actions on note :

1. Des campagnes de sensibilisation destinées à montrer que les armes ne sont pas un facteur indispensable de la sécurité :
 - Réduction du nombre d'armes en circulation par la mise en œuvre de programmes de collecte et de destruction des armes illégales susceptibles de contribuer aux atteintes aux droits humains
 - Instauration de relations de confiance entre les différents groupes et entre la population et la police
 - Mise en œuvre de programmes d'éducation civique et de sensibilisation
 - Mise en place des outils nécessaires à la résolution pacifique des conflits et d'un climat favorable
2. Des assistances (juridiques, humanitaires, médicales, psychologiques,...) aux victimes de la violence armée.
3. Initiation des projets de subsistances durables afin de s'attaquer aux origines de la violence dans la société.

Ces actions sont l'œuvre de plusieurs associations féminines burundaises dont :

Association des femmes juristes, association des femmes journalistes, association burundaise pour la Protection des Droits de la Femme et Lutte contre la Pauvreté, association pour la Promotion féminine et le Progrès social, Fondation des Femmes pour la Paix, Equité et Développement, Association pour la Promotion de la Fille burundaise, Association des Fidèles Compagnes (AFICO), Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB), Réseaux Femmes et Paix, Youth for Security Club/Club Jeunesse pour la Sécurité, etc

Madame NIZIGIYIMANA Honorate

Défenseur des droits de la femme en milieu rural en situation de post conflit armé

Présidente de DAGROPASS

www.grip.org/rafal/membres/dagropass.htm